

Présents : C.A. LE BRIS - V. BÉRA - M. GAUTIER - J. JUIN - C. LE SOURNE - H. LE TEXIER - I. ALLAIN - M. ALLANIC - Y. BOMIN - A. BRASSEUR - E. DAVENET - V. FADEL - S. GAUTIER - Y. GUILLAUME - H. GUILLEMOT - M. KOPILOVA - S. LE FUR - G. LE CORNEC - A. LE QUÉRÉ - V. SABLÉ

Absente ayant donné pouvoir : S.PLUNIAN à C.A. LE BRIS - S. CLÉRICI à V. SABLÉ

Suite donnée aux décisions prises lors de la dernière réunion

REALISATIONS DE VISITES VIRTUELLES DES EGLISES ET CHAPELLE DE ST DREDENO

Monsieur Henri PANHELEUX, de l'entreprise KERDRONE est venu présenter une réalisation virtuelle des Églises de ST GERAND et de CROIXANVEC ainsi que de la Chapelle St Drédeno

La prestation consiste à réaliser des visites virtuelles de ces monuments, une carte présentant le patrimoine de la commune. Les prises de vues seront d'une part la captation photo/vidéo par drone et d'autre part la captation au sol par caméra 360° et appareil photo Lumix. Au besoin, il y aura l'enregistrement de sons.

Le prix de cette prestation s'élève à 2 000 €.

Pacte fiscal et financier de solidarité

Le pacte fiscal et financier de solidarité qui fixe le cadre des flux financiers et les liens fiscaux entre Pontivy Communauté et ses communes-membres a été adopté par délibération du 29 novembre 2016 pour la période 2017-2020.

Par délibération du 18 juin 2019, ce pacte a été amendé sur trois points. (Foncier bâti économique/Taxe d'aménagement /IFER éoliennes, hydrauliques et photovoltaïques).

Ce pacte avait fait l'objet de délibérations communales favorables, à l'exception des communes de Bréhan, Le Sourn, et Noyal-Pontivy.

L'année 2021 a été consacrée aux échanges avec les trois communes, le pacte voté pour la période 2017-2020 a pris fin le 1^{er} janvier 2021, sans prolongation puisque dans l'attente d'un accord unanime.

Cet accord unanime étant désormais obtenu, par délibération n°24CC29.03.22, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de prolonger le Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour les années 2021 et 2022, tel que présenté dans le document joint,

Après délibération, le conseil municipal approuve la prolongation du pacte financier et fiscal de solidarité tel que défini en annexe pour les années 2021 & 2022.

Renouvellement Contrat Association - École Saint-Joseph

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, compte tenu de la fusion des communes de SAINT-GERAND et CROICANVEC au 1^{er} janvier 2022, que le contrat d'association de l'école privée est à actualiser en ce qui concerne la prise en charge financière des dépenses de fonctionnement des élèves.

Monsieur le Maire propose :

- de prendre en charge les dépenses de fonctionnement (matériel) correspondant à la scolarisation d'enfants de moins de trois ans dans les classes maternelles sous contrat
- de prendre en charge des dépenses de fonctionnement (matériel) pour la totalité des élèves.
- Désigne Mme LE SOURNE Catherine représentante de la commune pour participer aux réunions de l'organe de gestion de l'établissement.

Participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes de l'École Saint-Joseph

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Ecole Privée St-Joseph de SAINT GERAND bénéficie du régime de contrat d'association. Le contrat portant le n° 273 CA a été signé le 21 décembre 2005 par le Préfet du Morbihan.

A l'article 12 de ce contrat, il est stipulé que la Commune de SAINT GERAND, siège de l'école privée assume la charge des dépenses de fonctionnement des classes primaire et maternelle pour la totalité des élèves.

Par délibération en date du 17 mars 2006, il était précisé que chaque année, la convention passée entre la Commune, l'OGEC et la directrice de l'Ecole St-Joseph, pouvait être soumise à révision.

Au vu des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique, le Conseil Municipal fixe pour l'année 2022 la prise en charge financière comme suit :

- 317.11 € par élève de classe élémentaire
- 1 275.86 € par élève de classe maternelle

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 14 à la convention passée en date du 17 mars 2006 avec la représentante de l'OGEC et la directrice de l'Ecole Privée St-Joseph pour modifier l'article 2 concernant la prise en charge financière et l'article 3 relatif à la périodicité des mandatements au vu des élèves présents.

Subventions associations

Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes :

- A l'association « Les Botou Koat » une subvention d'un montant de 100 €
- Au Marathon Pontivy-Loudéac, une subvention d'un montant de 500 €
- A l'AFN, une subvention de 150 € supplémentaire pour l'achat de parka.

Prix de vente des terrains issus de la parcelle - rue du Presbytère

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente des terrains issus de l'achat de la parcelle N° située Rue du Presbytère à :

- 30 € le m² pour les particuliers à usage personnel
- 15 € le m² pour les professionnels de service à la population.

Création d'un poste d'adjoint technique aux services Techniques

Signature d'un contrat apprentissage pour un jeune aux services techniques

Repas du 11 novembre et colis de Noël pour les aînés.

Toutes les personnes de + 68 ans sont invitées aux repas du 11 novembre offert par la commune et toutes les personnes de + 75 ans n'ayant pu venir au repas recevront un colis pour Noël.

Demande de labellisation pour la Médiathèque dans le cadre de « Lire et faire lire »

Renouvellement du label « Lire et faire » pour la Médiathèque.

Tour des commissions

[Espaces verts](#) : le fleurissement est mis en place sur les 2 communes.

Des nouvelles jardinières vont être achetées pour un faire un roulement entre les fleurs d'été et celles d'hiver.

De devis ont été faits pour acheter du petit matériel (taille haie, souffleur, tronçonneuse).

Le robot de tonte du terrain de foot a subi des actes de vandalisme.

Opération « Argent de poche » mis en place pour cet été.

Une demande d'étude a été faite pour le changement de l'éclairage en led pour le terrain de foot.

Concours des maisons fleuries est en cours mais peu de réponse.

[Animation](#) : Chasse à l'œuf, 90 enfants y ont participé.

Médiathèque : l'animation « décore ton pot » a bien fonctionné, 3 séances au lieu d'une prévue.

Prochaines animations : **21 mai** : jeux de cartes et scrabble

23 mai : inauguration de la sculpture dans le cadre de l'Art dans les Chapelles à St Drédéno.

15 juin : Fête de la musique

03 juillet : Concert de Gospel à l'Église de Croixanvec

30/07 : Cérémonie commémorative à Guerlogoden organisée par la commune.

Du 08/07 au 18/09 : exposition à Saint Drédéno dans le cadre de « Art dans les Chapelles »

Début juillet : installation d'une expo photos sur le thème des libellules au niveau du canal.

Communication : **18 juin** : Inauguration City stade

20 juin : parution du bulletin municipal

ALSH : juillet et août à Saint-Gérand

Tour de table :

Le fauchage sur le bord des routes va débiter prochainement.

Rétrécissement surprenant au niveau de l'aménagement du Bel Air

Rats dans le quartier du Faven

Lotissement de Coët Nostra, il faudrait nettoyer un parterre par rapport à un problème de priorité avec la rue du verger, mauvaise visibilité.

Problème de câble électrique Route de Ménéhy

Réunion pour l'organisation d'un circuit randonnée sur la commune, possibilité d'en faire 3.

Problème de graviers au niveau du halage.

Elagage à faire au niveau du lotissement de Kérorret et installation de lumière au niveau de l'abribus.

Enlever la chaîne qui se trouve entre la grotte et la Rigole d'Hilvern à Croixanvec.

Caniveau abîmé au niveau de la rue de la Croix Macé.